Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 056-200096469-20261019-20261910_11-DE

Saint-Gérand ~Croixanvec

COMMUNE DE SAINT-GERAND-CROIXANVEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERAND-CROIXANVEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Gérand, sous la présidence de Monsieur Claude Albert LEBRIS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12/10/2026
Présents : Claude Albert LEBRIS, Hervé LE TEXIER, Valérie BERA, Magalie GAUTIER, Stéphane LE FUR, Catherine LE SOURNE, Yannick GUILLAUME, Pascal CADIO, Julie DARSEL, Véronique DUSSEUX, Viviane FADEL, Sophie GAUTIER, Yoann JEZO, Marina KOPILOVA, , Antoine LE QUÉRÉ, et Valérie SABLÉ

Absente ayant donné pouvoir : Stéphane JOUANNO à Yannick GUILLAUME

Absents excusés : Vincent LANDAY, Jean-Pierre MAHÉO

A été élu secrétaire : Sophie GAUTIER

CESSION TERRAIN

Monsieur le Maire explique que le propriétaire de la propriété ZL 96 située au 6 Kersignal souhaite vendre sa maison. Mais le notaire a constaté que la haie était plantée sur le domaine communal et qui représente environ une superficie d'environ 80 m².
Selon les dires de la propriétaire, un arrangement et échange de terre auraient été faits à l'achat de cette parcelle entre les élus et l'ancien propriétaire de l'époque mais sans que cela se fasse de manière officielle.

Monsieur le Maire propose de céder gracieusement cette portion de parcelle VC N°22 étant donné qu'elle était considérée comme leur propriété depuis de nombreuses années mais que les frais d'actes et de bornage soient à la charge de l'acquéreur.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE cette proposition de céder gracieusement cette portion de parcelle mais que les frais d'actes et de bornage soient à la charge de l'acquéreur.**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.**

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 17
Votes : pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
C A LEBRIS

MAIRIE DE SAINT-GÉRAND-CROIXANVEC (MORBIHAN)